

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Velaux - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Velaux pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

AMENAGEMENT DE VOIRIE, PLACES ET PARKINGS DANS LE CENTRE ANCIEN

Les voies qui rayonnent et desservent les quartiers et lotissements historiquement les plus anciens de la commune se sont dégradées et ne répondent plus, dans leur aménagement ou leur géométrie, à l'usage qu'il en est fait. Le centre ancien comporte de nombreuses voies auxquelles il faut redonner un aspect et une fonction en correspondance avec le bâti et le cœur de village. Dans ce cas précis, des places seront également intégrées pour permettre à la fois le juste usage et le stationnement des véhicules tout en préservant une authenticité nécessaire à la bonne vie des habitants et des commerces.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 3 716 610 €HT, dont 1 858 305 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 601 628 € dont 1 300 814 € pour la tranche 2017.

REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CENTRE ANCIEN

La commune prend en compte son patrimoine bâti situé au centre ancien et développe une stratégie ambitieuse de préservation, de rénovation et de rationalisation des fonctions dans les bâtiments qui lui appartiennent et qui auront chacun un rôle dans la dynamisation du village, l'amélioration des services et des animations proposées à ses habitants. Il s'agit de réhabiliter la cave coopérative, la salle des fêtes, deux maisons et l'ancienne mairie.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 2 560 000 €HT, dont 1 280 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 792 000 € dont 896 000 € pour la tranche 2017.

AMENAGEMENT DU PLATEAU DE LA PALUN

Le plateau de la Palun, partie sommitale du village, offre une esplanade naturelle réellement remarquable. Dans l'esprit de dynamiser et de moderniser le village ancien, la commune souhaite aménager cet espace afin de préserver son aire de battage remarquable d'un point de vue patrimonial tout en lui donnant des fonctions plus identifiées. Il serait opportun d'organiser la circulation et le stationnement des véhicules tout en aménageant des espaces propices aux manifestations ou tout simplement à la promenade.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 1 942 699 €HT, dont 930 185 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 359 889 € dont 651 130 € pour la tranche 2017.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 847 944 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable globale de 4 068 490 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 102 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL